



SOMMAIRE

	Page
<i>Point 95 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (suite)</i>	
<i>Examen des projets de résolution (suite) . .</i>	163

Président: M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (*suite*) [A/5992; A/C.1/L.340/Rev.1]

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION (*suite*)
[A/C.1/L.340/REV.1]

1. M. MISKE (Mauritanie) dit que le désarmement pose un ensemble de problèmes si complexes et si variés que l'esprit humain est naturellement tenté de le réduire à l'un de ces aspects les plus spectaculaires et les plus importants, celui qui se rapporte aux armes nucléaires; aussi la première réaction, lorsqu'il est question du désarmement, est-elle généralement ce geste d'impuissance et de résignation par lequel, tout en souhaitant le désarmement, on semble admettre que seules les grandes puissances nucléaires peuvent en discuter valablement. Une telle opinion appelle quelques réserves. Certes, les puissances nucléaires, qui ont des responsabilités écrasantes dans le domaine du désarmement, pourraient, si elles parvenaient à se mettre d'accord, jouer un rôle déterminant à cet égard, mais on ne peut guère espérer, dans la situation actuelle, que puisse se tenir une conférence réunissant ces seules grandes puissances. D'ailleurs, est-on sûr, en admettant que les puissances nucléaires actuelles parviennent par miracle à un accord, qu'elles réaliseraient ainsi le désarmement général et complet? En effet, même abstraction faite de la question des armements classiques, on courra toujours le risque de voir certains pays qui ne sont pas parties à l'accord devenir puissances nucléaires. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, comporte de précieux enseignements à cet égard.

2. En outre, il est peu probable que l'on puisse arrêter avec précision la liste des pays qui seraient au nombre des puissances nucléaires au moment où s'ouvrirait une conférence dont la date n'est pas encore fixée. En effet, il est maintenant démontré que tout pays dont le développement industriel et scientifique a atteint un certain degré peut, s'il

consent à faire les sacrifices nécessaires, devenir puissance nucléaire. Il est donc plus prudent de considérer tous les pays développés, et même un certain nombre de pays en voie de développement, comme étant, tout au moins virtuellement, des puissances nucléaires.

3. Le désarmement intéresse le monde entier, tout d'abord parce que, comme le représentant de la Nigéria l'a dit (1374^e séance), tous les pays souhaitent survivre et mettre à exécution leurs programmes de développement, débarrassés de la menace d'une conflagration nucléaire et, ensuite, parce que, grâce au désarmement, il est possible d'espérer, comme le Pape l'a dit, qu'une partie au moins des économies que l'on pourrait réaliser en réduisant les armements seraient utilisées dans l'intérêt des pays en voie de développement.

4. Pour quelqu'un qui vit dans un pays prospère, où sa vie n'est menacée que par la guerre ou l'accident, il est difficile de concevoir que des continents entiers soient engagés dans une lutte journalière contre la faim. C'est pourquoi le désarmement, qui est le suprême désir des habitants des pays développés, n'est que la moitié de l'objectif que cherchent à atteindre les pays en voie de développement. L'Union soviétique et les Etats-Unis peuvent un jour décider de mettre fin à la course aux armements, mais les pays en voie de développement ne peuvent, eux, décréter du jour au lendemain que leurs peuples n'auront plus faim. La faim est une arme à double tranchant: elle ne se contente pas de tuer ceux qui en souffrent, elle est aussi une menace pour les autres, car ceux qui n'ont rien à perdre peuvent être de redoutables adversaires. Il est donc de l'intérêt des pays développés eux-mêmes de favoriser ce genre de désarmement.

5. Mais l'égoïsme et l'orgueil des hommes, donc des Etats, sont si grands que l'entreprise de solidarité humaine, dont l'urgence et la nécessité paraissent si évidentes à tous, risque d'attendre longtemps encore avant de recevoir un début d'exécution. Il est significatif que, jusqu'à présent et malgré tous les appels auxquels le monde entier souscrit généreusement, aucun pays n'ait pris l'initiative de déclarer qu'il réduisait volontairement ses projets de guerre et mettait les sommes ainsi épargnées à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour servir au développement des régions défavorisées du monde.

6. M. Miske demande donc à tous de faire l'effort d'imagination dont il a déjà parlé et d'essayer de comprendre que, pour les pays en voie de développement, les deux aspects du problème — le droit de l'homme à la vie et son droit au bonheur et à la dignité — sont inséparables.

7. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la conférence mondiale du désarmement pourraient se compléter, puisque cette dernière permettrait de dégager les ressources nécessaires pour un programme de développement mondial sérieux et efficace. Il s'établirait ainsi, progressivement et presque automatiquement, un équilibre salubre, la réduction des armes de guerre entraînant une réduction correspondante de cette autre arme de destruction massive, la faim.

8. Certains représentants craignent qu'une conférence mondiale du désarmement ne donne lieu à des surenchères démagogiques entre grandes puissances, mais l'émulation dans le domaine de la réduction des armements serait souhaitable et même salubre, et l'opinion publique mondiale pourrait jouer dans ce domaine un rôle décisif. Voilà pourquoi les pays en voie de développement mettent leurs espoirs dans la conférence mondiale du désarmement.

9. La conférence doit non seulement fournir un cadre permettant de réunir toutes les puissances sans lesquelles il n'y a pas de désarmement général possible, mais aussi favoriser la réalisation de l'objectif concret et ultime du désarmement. La réunion de ces deux éléments, si elle ne garantit pas nécessairement le succès de la conférence, permet cependant d'espérer que les difficultés inhérentes à sa préparation pourront être affrontées avec un optimisme raisonnable.

10. Les auteurs du projet de résolution des 43 puissances (A/C.1/L.340/Rev.1) sont conscients des difficultés et ont délibérément laissé certaines dispositions de leur texte dans l'imprécision. Il est indispensable avant tout de parvenir à un accord de principe et de recommander une procédure très souple qui laisserait la porte ouverte sur l'avenir, en faisant confiance aux bonnes volontés dont l'initiative est à l'origine de cette entreprise. De toute manière, que peut-on perdre en accordant cette confiance? La conférence ne se tiendra que si les obstacles et les difficultés qui ont été mentionnés disparaissent ou sont surmontés.

11. M. Miske propose de renvoyer à la séance suivante le vote sur le projet de résolution afin que les délégations puissent avoir plus de temps pour poursuivre leurs consultations.

12. M. RAFAEL (Israël) dit qu'il semble à sa délégation que les auteurs du projet de résolution avaient en vue un triple but: ils désiraient donner un nouvel élan à la cause du désarmement, créer une tribune mondiale groupant tous les pays sincèrement désireux de contribuer à la solution du problème du désarmement, et réunir autour de la table de négociation les principales puissances militaires, en particulier les cinq puissances nucléaires. La délégation israélienne approuve ces trois objectifs.

13. Au cours des années, les débats que l'Organisation des Nations Unies a consacrés au désarmement ont engendré une adhésion grandissante aux principes généraux et une conscience accrue de la difficulté de parvenir à un accord sur les mesures pratiques. Ce n'est que par des négociations sur le fond que l'on pourra parvenir à des résultats. S'il est vrai que les progrès des Nations Unies ont été

lents, ce n'est pas faute de zèle ou d'ingéniosité. En se lançant dans une nouvelle entreprise dans le domaine du désarmement, l'Organisation doit tenir compte de l'interdépendance de la situation politique internationale et des perspectives de désarmement, et doit chercher non à gêner en aucune façon le progrès des négociations sur le désarmement menées à Genève au sein de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, mais à leur donner un nouvel élan.

14. En ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, qui traite de la nécessité de consultations préparatoires, le débat a déjà montré combien il importe pour le succès de la conférence que tous les détails techniques et de procédure soient préparés d'avance et que tous les aspects politiques soient étudiés avec le plus grand soin. Le projet de résolution laisse en suspens la question de savoir qui doit mener ces consultations. La délégation israélienne considère qu'une prolifération de groupes de travail internationaux ne serait ni saine ni utile; la Commission devrait s'en remettre aux organes existants de l'Organisation des Nations Unies ou aux organismes qui s'occupent déjà du problème du désarmement, comme le Comité des dix-huit puissances.

15. Réunir les cinq puissances militaires principales en vue d'entreprendre des négociations est opportun et nécessaire, et le débat a montré que cette idée a l'appui non seulement des puissances nucléaires Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de presque tous les autres pays. Le représentant des Etats-Unis a déclaré à la 1376ème séance que, si un progrès substantiel doit être fait, la Chine communiste doit, le moment venu, participer directement aux négociations. Les Nations Unies doivent assurément s'efforcer de faciliter la réalisation de cet objectif.

16. L'un des buts principaux des consultations préparatoires devrait être d'ouvrir la voie à des négociations qui permettraient aux cinq puissances nucléaires d'apporter une contribution décisive à la cause du désarmement. Bien que cela semble être l'idée fondamentale des amendements présentés par l'Arabie Saoudite (A/C.1/L.344/Rev.1), la délégation israélienne juge la proposition quelque peu prématurée et ambitieuse. On pourrait exprimer cette idée dans le projet de résolution en insérant les mots "en particulier les cinq puissances nucléaires" au paragraphe 2 du dispositif.

17. En ce qui concerne le paragraphe 1 du dispositif, aussi bien les auteurs du projet de résolution que la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue au Caire en octobre 1964 ont reconnu que c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'incombe la responsabilité principale du désarmement. Une conférence internationale qui soutiendrait les principes et les buts des Nations Unies mériterait la reconnaissance de l'Organisation, mais il doit être entendu que de telles conférences n'ont pas pour objet d'assumer les fonctions qui appartiennent à l'Organisation, au sein de laquelle tous les Etats Membres peuvent apporter leur contribution à la solution des problèmes existants.

18. La Conférence du Caire a également proposé la réunion d'une autre conférence spéciale pour la

conclusion d'accords particuliers sur certaines mesures de désarmement. Cette suggestion correspond à certaines idées en matière de désarmement régional que la délégation israélienne a avancées au cours de débats antérieurs et qu'elle exprimera plus en détail lors de l'examen du point 28 de l'ordre du jour. M. Rafael suggère que les personnes chargées des consultations préparatoires dont il est question au paragraphe 2 du dispositif étudient également la possibilité de réunir une conférence spéciale sur le désarmement régional.

19. Ces observations faites, la délégation israélienne appuie le projet de résolution, car elle en partage les objectifs fondamentaux et considère que rien ne doit être omis qui puisse faire progresser la cause du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En conclusion, M. Rafael exprime l'espoir que les travaux de la conférence mondiale du désarmement seront facilités par les résultats obtenus au sein du Comité des dix-huit puissances.

20. M. PACHARIYANGKUN (Thaïlande) dit qu'au désarmement sont liés les intérêts vitaux et la survie même de l'humanité, car la crainte d'une guerre destructrice est aggravée par une tension internationale croissante et par la course aux armements. Il est donc du devoir de toutes les nations d'étudier le problème du désarmement et de contribuer à sa solution. La conférence mondiale sera une tribune universelle pour des échanges de vues permettant de rapprocher le but suprême du désarmement général et complet. Une participation universelle ne suffira pas à elle seule à assurer le succès de la conférence; il faut également que les participants manifestent des intentions positives, un esprit de coopération et un désir sincère de paix. La conférence devra réunir toutes les puissances nucléaires et celles qui peuvent le devenir prochainement, y compris les puissances nucléaires qui ont jusqu'ici refusé de participer aux discussions sur le désarmement.

21. Le préambule du projet de résolution est acceptable pour le représentant de la Thaïlande; il reflète la responsabilité essentielle des Nations Unies pour la solution des problèmes du désarmement. Toutefois, sa délégation partage l'inquiétude qui a été exprimée au sujet du paragraphe 2 du dispositif. Ce paragraphe n'indique pas clairement qui mènera les consultations, comment le comité préparatoire sera composé, ni quelles mesures il prendra pour réunir la conférence. La délégation thaïlandaise se rend compte que le texte a été délibérément laissé dans l'imprécision, afin de permettre la participation de pays non membres de l'Organisation des Nations Unies, mais elle considère néanmoins que la composition et le mandat du comité préparatoire auraient dû être précisés.

22. La Thaïlande ne s'oppose pas en principe à l'idée d'une participation universelle à la conférence et ne voit donc pas d'inconvénient à ce que l'on invite la République populaire de Chine à y participer. La conférence sondera le désir de paix de tous les pays, y compris la République populaire de Chine.

23. Une préparation minutieuse et approfondie est essentielle au succès de la conférence. En même temps, le Comité des dix-huit puissances, qui joue un rôle important et utile, ne doit pas relâcher ses

efforts. Les activités de ce comité et les travaux de la conférence devraient se compléter.

24. M. AZNAR (Espagne) estime que les principes énoncés dans le préambule du projet de résolution ne peuvent manquer de réunir un appui universel, mais que le dispositif suscite quelque doute et quelque hésitation. Une conférence mondiale sera certainement très utile à la cause du désarmement, mais il n'est pas sûr qu'une conférence de la nature que l'on envisage atteindra le but visé.

25. On a dit que la réunion d'une conférence mondiale du désarmement serait difficile hors de l'Organisation des Nations Unies, et impossible dans le cadre de l'Organisation. On a eu récemment tendance à retirer les problèmes et les conflits les plus inquiétants pour l'humanité de la sphère d'influence des Nations Unies. Si le problème du désarmement subissait le même sort, le prestige et l'autorité de l'Organisation seraient gravement atteints. Malgré les difficultés techniques qui se posent, il faut s'efforcer de ne pas renoncer à la juridiction de l'Organisation des Nations Unies.

26. La délégation espagnole est favorable en principe à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement et votera pour le projet de résolution, mais elle n'est pas certaine que ce texte produise des résultats tangibles. Pour que la conférence réponde aux espoirs du monde, il ne faut pas qu'elle soit une tribune pour la rhétorique politique et des discussions sans bornes; le contenu et la portée de l'ordre du jour devront être clairement définis.

27. Il faut espérer que la méthode de travail et de discussion sera soigneusement étudiée à l'avance. A cette fin, il faut mobiliser la bonne volonté des puissances nucléaires, mettre à contribution l'expérience du Comité des dix-huit puissances et rechercher l'avis et le concours des techniciens. Il faut tout faire pour montrer au monde inquiet que la réunion d'une conférence mondiale du désarmement sera réellement un pas en avant et non le prélude de nouvelles désillusions et de nouvelles déceptions.

28. Selon M. LEKIC (Yougoslavie), le débat a révélé une opinion générale bien arrêtée, à savoir qu'une conférence à laquelle tous les pays seraient invités devrait se tenir à une date aussi proche que possible. L'esprit de coopération et le désir d'y apporter une contribution active dont on a fait preuve au cours du débat sont un important facteur positif. Il faut espérer que ce même état d'esprit prévaudra lors de la prochaine phase des consultations et des préparatifs en vue de la conférence.

29. Le projet de résolution dont la Yougoslavie est coauteur ne fournit naturellement pas de réponse à certaines questions que posent les dispositions à prendre pour la conférence. Les opinions émises sur certaines de ces questions aideront sans nul doute le comité préparatoire dans ses travaux. La délégation yougoslave est convaincue que ces questions seront résolues grâce aux efforts constructifs de tous et à l'empressement des pays soucieux de contribuer au maximum au succès de la conférence. Il serait peu réaliste et prématuré de chercher à régler toutes les questions dès maintenant; on trouvera plus aisément les réponses d'un commun accord lorsque des préparatifs concrets seront entrepris.

30. Le comité préparatoire doit être largement représentatif; les puissances nucléaires ainsi que les pays appartenant aux diverses régions géographiques et aux différents groupements politiques devront dès le départ prendre une part active aux préparatifs. Le point de savoir qui procédera aux consultations en vue de la création du comité préparatoire ne devrait susciter ni difficultés ni préoccupations. Le projet de résolution précise que les consultations seront menées avec tous les pays. Il ne sera assurément pas trop difficile de trouver un moyen acceptable d'organiser les consultations. Tout pays désireux d'aider à la recherche d'une solution concertée au problème pourra le faire.

31. Les auteurs du projet de résolution sont conscients de l'interdépendance de l'Organisation des Nations Unies et d'une conférence mondiale du désarmement. C'est pourquoi ils ont mis l'accent sur l'intérêt et la responsabilité constante de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la solution du problème du désarmement. D'autre part, ils comprennent la nécessité de faciliter la participation de tous les pays à la conférence, y compris de ceux qui ne sont pas membres de l'ONU. Pour que des progrès puissent être réalisés, il est indispensable que l'on se rende compte de cette situation, ce qui est le cas de la plupart des délégations.

32. Le projet de résolution est un texte très bien équilibré; les auteurs espèrent donc que la délégation de l'Arabie Saoudite n'insistera pas pour que ses amendements (A/C.1/L.344/Rev.1) soient mis aux voix. Ils espèrent aussi que les délégations qui ont émis des réserves pourront appuyer le projet, puisque leurs réserves seront prises en considération par le comité préparatoire.

33. M. JOHNSON (Libéria) dit que sa délégation, en tant qu'un des auteurs du projet de résolution, ne peut appuyer les amendements de l'Arabie Saoudite (A/C.1/L.344/Rev.1). S'engager dans une polémique sur des problèmes techniques, prévus ou imprévus, serait sans doute prématuré et susciterait des difficultés qui gêneraient les travaux de la Commission, et contrecarreraient les bons offices du Secrétaire général et des autres parties qui cherchent à réunir une conférence mondiale du désarmement destinée à servir les intérêts de l'humanité tout entière. Le projet de résolution offre un point de départ pratique qui permettra de progresser pas à pas vers le but final du désarmement général et complet.

34. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) note avec satisfaction qu'un grand nombre de délégations partagent les vues qu'il a exprimées à la 1375^{ème} séance et ont jugé que les amendements de l'Arabie Saoudite sont inutiles. Le Gouvernement soviétique n'a pas d'objection, en principe, à une discussion des problèmes du désarmement entre les cinq grandes puissances nucléaires, mais il considère que la réunion d'une conférence mondiale du désarmement serait rendue plus difficile au cas où des discussions de ce genre et les autres mesures que préconise l'Arabie Saoudite deviendraient une condition préalable. Dans l'intérêt de tous les Etats, le projet de résolution révisé devrait être adopté sous sa forme actuelle aussitôt que possible.

35. M. PAZHAWAK (Afghanistan) fait remarquer qu'il n'a pas pris part à la discussion générale sur le point à l'étude, parce que son pays a amplement démontré, au Caire et à la Commission du désarmement, qu'il est favorable à l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. La délégation afghane est disposée à appuyer pleinement le projet de résolution révisé tel qu'il se présente actuellement, et elle se joint aux délégations qui sont déjà intervenues dans le débat pour engager la délégation de l'Arabie Saoudite à retirer ses amendements. Si cette délégation ne s'estime pas en mesure de le faire, on pourrait tenir compte de sa manière de voir, ainsi que de celle des autres délégations qui ont exprimé des doutes au sujet du projet de résolution, en remplaçant, au paragraphe 2 du dispositif, les mots "pour réunir" par les mots "en vue de réunir" et en ajoutant, à la fin du paragraphe 3 du dispositif, les mots "particulièrement en ce qui concerne la date appropriée, aussi proche que possible, pour la réunion de la conférence". Si ces modifications étaient inacceptables aux auteurs du projet de résolution, la délégation afghane n'insistera pas pour qu'elles soient mises aux voix, mais votera pour le texte révisé sous sa forme actuelle.

36. M. COULIBALY (Mali) dit que, si les intentions qui sont à la base des amendements de l'Arabie Saoudite sont louables, les propositions qu'ils contiennent sont quelque peu prématurées au stade actuel, étant donné qu'elles indiquent toute une série de mesures qui pourraient être prises en vertu du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. La nécessité de mener des négociations et des consultations à tous les niveaux, notamment entre les cinq grandes puissances nucléaires, est généralement reconnue, mais on ne devrait pas laisser uniquement à ces cinq grandes puissances la responsabilité de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement; en outre il n'est guère indiqué de soumettre la tenue d'une telle conférence à des conditions préalables quelconques. Le nouveau paragraphe 2 du dispositif proposé par l'Arabie Saoudite semble donner une directive aux cinq grandes puissances nucléaires dont l'une, la République populaire de Chine, n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné la complexité du problème, les auteurs du projet de résolution révisé ont délibérément rédigé le paragraphe 2 du dispositif en des termes très généraux et le représentant du Mali demande au représentant de l'Arabie Saoudite de ne pas insister pour que ses amendements soient mis aux voix, car leur adoption ôterait au projet de résolution une grande partie de sa souplesse. La délégation du Mali espère aussi que les délégations qui ont manifesté quelque inquiétude touchant l'effet que l'adoption du projet de résolution pourrait avoir sur les travaux du Comité des dix-huit puissances s'abstiendront de présenter des amendements, puisqu'il n'y aurait aucune incompatibilité entre la poursuite des travaux du Comité et la réunion d'une conférence mondiale du désarmement.

37. M. BARODY (Arabie Saoudite) ne comptait pas que l'Union soviétique appuierait ses amendements, car un texte présenté par 43 délégations a certainement plus de poids aux yeux d'une grande puissance qu'un texte soumis par un seul représentant qui

cherche à fournir un apport constructif aux travaux de la Commission. La délégation de l'Arabie Saoudite, de son côté, considère qu'aucun texte n'est sacrosaint du simple fait qu'il est déposé par un grand nombre de délégations, eu égard à la tendance qu'ont maintes délégations de se joindre aux auteurs d'un texte, sans l'avoir étudié de façon approfondie, alors qu'en réalité il a été élaboré par un nombre très restreint de délégations.

38. Le représentant de l'Arabie Saoudite a pris soin d'expliquer, à la séance précédente, que l'utilisation des mots "mesure préliminaire" dans ses amendements révisés ne signifie pas que des réunions officieuses entre les grandes puissances soient une condition à la réunion d'une conférence mondiale, et il regrette que des membres de la Commission persistent à interpréter certaines expressions à leur façon. Il n'y a pas un seul terme, dans ses amendements, qui ne soit inspiré par le désir de parvenir à des résultats concrets, et la délégation de l'Arabie Saoudite a soumis ces amendements parce que des événements imprévus pourraient créer des difficultés si l'ambiguïté qui se dégage du texte du projet de résolution ne disparaît pas. Par exemple, si la guerre continue en Extrême-Orient, une grande puissance peut être acculée au désespoir et frapper un coup qui compromettrait l'équilibre des forces, et, de ce fait, les petites nations risqueraient de se trouver divisées entre certaines sphères d'influence; par ailleurs, une des grandes puissances, craignant que l'équilibre des forces ne soit rompu, peut faire la paix avec une autre grande puissance contre une troisième. Dans les deux cas, une conférence mondiale du désarmement ne serait qu'une occasion d'échanger des diatribes; les petites nations en pâtiraient et la situation deviendrait pire que jamais.

39. Les deux suggestions constructives du représentant de l'Afghanistan n'ont soulevé aucune réaction

pour la bonne raison que les 43 auteurs du projet de résolution ont fait preuve de ce que M. Baroody appelle la solidarité grégaire, qui a été une malédiction pour l'Organisation des Nations Unies et a amené bon nombre de ses organes à voter pour des raisons politiques au lieu de se laisser guider par l'équité, la justice et le bon sens.

40. La délégation de l'Arabie Saoudite a bien précisé, en présentant ses amendements, qu'elle n'était pas opposée à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, et qu'elle cherchait uniquement à assigner un certain mandat au comité préparatoire, dont le mode de constitution n'est pas indiqué dans le projet de résolution; même si cet organe doit être "largement représentatif", le très petit nombre de pays qui ont en fait élaboré le projet de résolution seront assurément ceux qui orienteront ses travaux dans une voie qu'ils peuvent juger sincèrement être la meilleure mais qui ne conduira pas nécessairement à une solution.

41. Le représentant de l'Arabie Saoudite ne retirera ses amendements, comme on le lui a demandé, qu'à la condition que leur texte initial et leur texte révisé soient reproduits *in extenso* dans le rapport de la Commission; il espère en effet que le comité préparatoire, dont il est à souhaiter que les membres ne seront pas trop nombreux, pourra s'en inspirer. Si son offre est repoussée, comme l'ont été les suggestions de l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite insistera pour que ses amendements soient mis aux voix afin qu'ils soient consignés dans le compte rendu, encore qu'ils aient toutes les chances d'être rejetés.

42. M. MISKE (Mauritanie) propose d'ajourner la séance, conformément à l'article 119 du règlement intérieur.

La proposition est adoptée.

La séance est levée à 17 h 5.